

# Bureau SAGE Dordogne Atlantique

12 juillet 2017 – Port-Ste-Foy





Outil SAGE : Retour d'expérience sur les possibilités offertes par les SAGE

Elaboration de l'état initial : présentation de la méthode de travail pour avis

Navigation sur la Dordogne : présentation historique et pratiques actuelles

Domaine Public Fluvial : présentation de l'action d'EPIDOR

Actualités





#### SAGE

- →Outil stratégique de planification de la politique de l'eau, encadré par le code de l'environnement et compatible avec le SDAGE et vise l'atteinte du bon état.
- → Fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eaux et des écosystèmes aquatiques, ainsi que de préservation des zones humides.
- → Equilibre entre protection des milieux et satisfaction des usages.





#### Une portée juridique dans le domaine de l'eau

Deux documents opposables à l'administration :

- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) qui définit les objectifs, les dispositions et les moyens pour les atteindre
- Le règlement (opposable également aux tiers) qui renforce certaines dispositions

#### Mais aussi de l'urbanisme

Les documents d'urbanisme (SCoT, PLU, carte communale) doivent être compatibles avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité définis par les SAGE.





#### <u>Selon quelle mise en œuvre ?</u>

Planification

Animation

Accompagnement actions impulsées dans le cadre du contrat de rivière

Garant de l'adéquation du SAGE avec les problématiques du territoire et de son appropriation,

Maintenir une dynamique de projet,

Contribuer à l'intégration de l'eau et des milieux aquatiques dans les politiques supracommunales,

Interface entre stratégies nationale et locale : Directive Cadre sur l'Eau, Directive inondation, Directive nitrate





#### Exemple d'actions :

Zones humides : inscrire et protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme (délais 3 ans – cartographie et classement)

Etiage : interdiction de remplissage des plans d'eau en période d'étiage du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre

Migrateurs : s'assurer de la fonctionnalité des passes à poissons (suivi 1 fois par semaine en période de migration/ 1 fois par mois hors période/ après chaque crue)

Poissons : mettre en œuvre une gestion patrimoniale

Inondations : réaliser et fiabiliser les PCS/ réduire la vulnérabilité de l'habitat

Pollutions : ne pas dépasser 0,5 µg/l en pesticides totaux, détruire mécaniquement les couverts végétaux

Urbanisme : élaborer des notes d'enjeux spécifiques à chaque territoire (PLU, SCOT)

Accompagnement des acteurs : Animation du réseau des techniciens de rivière pour favoriser la mise en œuvre du SAGE





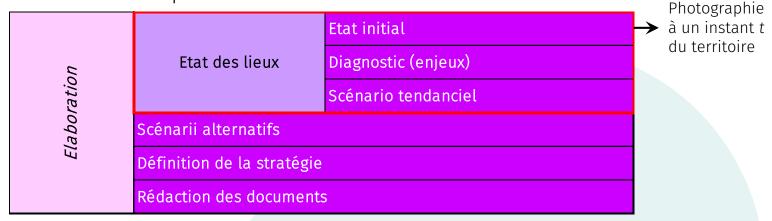
#### Exemple d'actions :

Qualité de l'eau : développer et mettre en cohérence les réseaux de suivi à l'échelle du bassin / lutter contre les pollutions par les pesticides d'origine agricole

# Préparation de l'état initial méthode et échéances



Etat initial : composante de l'état des lieux



**Gouvernance** : groupe technique informel / commissions thématiques de travail du bureau / bureau / CLE

Vers le territoire et pour le recueil des paroles d'acteurs : commissions thématiques et/ou géographiques

Conférence des Présidents de SAGE : la dimension de l'inter-SAGE

Un préalable important : recueil des données et éléments de connaissance existants





### √ TRI de Bergerac (SLGRI)

Vers une démarche de réduction du risque et de résilience des territoire

## ✓ <u>SCOT du Bergeracois</u>

Un appel à contribution pour une révision réussie et intégratrice des enjeux

## ✓ SCOT du Cubzaguais

Un retour sur expérience intéressant pour le SAGE



# MERCI DE VOTRE ATTENTION

Adresse

**EPIDOR** 

Place de la Laïcité, 24 250 Castelnaud-la-Chapelle 05 53 29 17 65 / eptb-dordogne.fr Contact

Christine GUERIN
Animatrice du SAGE Dordogne Atlantique

06 30 53 96 64